

PROCÈS VERBAL DE LA
Séance du 14 Février 2023 – 20 heures -

Le procès-verbal du 14 Décembre 2022, après lecture, est approuvé à l'unanimité.

Présents : Mmes CLÉMENT, CHABRIDON, VAUCHER, BOURACHOT, DAGOREAU, Mrs GUILLEMIN, LEBEAU, REVILLON, RAVAT et PANNETIER.

Excusés : Mrs RAY, BENON, PERSICO (démissionnaire), Mmes VIARDOT et PARENT

Mme CHABRIDON est désignée secrétaire de séance

Délibérations

• Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, accepte de compléter la délibération du 02 Juin 2020 concernant les délégations au Maire :

1/rajouter une délégation au Maire portant sur « la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans »

2/accepte que les délégations du Maire soient exercées par les Adjoints en cas d'empêchement du Maire.

• Après vote à bulletin secret, M LEBEAU est élu délégué titulaire au syndicat des eaux du Haut Mâconnais (9 voix pour, 01 abstention) et M REVILLON, délégué suppléant (9 voix pour 01 abstention)

• Après vote à bulletin secret, Mme CLÉMENT est élue déléguée suppléant au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fleurville/Viré (9 voix pour 01 abstention).

• Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de remplacer M PERSICO dans les commissions communales suivantes : Mmes VAUCHER et DAGOREAU à la commission bâtiments, M PANNETIER à la commission finances, Mme BOURACHOT à la commission bibliothèque et M REVILLON à la commission voirie.

• Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte les nouveaux statuts du SYDESL, la modification portant sur la possibilité pour le syndicat d'adhérer à des compétences optionnelles.

• Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte que deux factures d'investissement soient payées avant le vote du budget 2023, 360 euros pour les deux recueils Fleurville/Viré et 384 euros pour l'installation de leds à l'agence postale.

• Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, acceptent que soient remboursées une somme de 50 euros à trois locataires de la salle des fêtes pendant un période où le chauffage était défaillant.

• Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, valide et accepte que soit signée le serment de fraternité dans le cadre du jumelage Fleurville/Quiliano.

Dossier vidéo protection

Trois devis ont été reçus. Une demande de subvention a été posée auprès du département de Saône-et-Loire et la demande d'autorisation a été envoyée à la Préfecture de Saône-et-Loire.

Le département a donné son accord pour les installations sur les rond-point mais stipule qu'il ne prendra rien en charge.

Demande de stationnement

La demande pour le stationnement d'un coiffeur itinérant est acceptée. La personne sera contactée pour définir précisément du lieu des jours et heures d'intervention.

Comptes-rendus de réunions

*Lors d'une réunion à la préfecture, les communautés de communes et les communes sont informés que 4 milliards vont être débloqués pour des projets environnementaux dans le cadre du fond vert (20 à 30 % de subvention pour un projet).

Questions diverses

*Une journée de ramassage des déchets est prévue le 04 Mars 2023, organisée conjointement par les fédérations de pêche et de chasse du Jura, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire. Le ramassage s'effectuera autour de la gravière.

L'année dernière 1,66 m3 de déchets avaient été ramassés sur l'ensemble des 3 départements.

*Fleurville comptait 529 habitants en 2022. Le récent recensement fait lui état de 520 habitants.

*La demande de subvention de l'école de Saint-Albain pour un voyage scolaire est acceptée. Le montant sera défini a une prochaine réunion.

Le Maire
Patricia CLÉMENT



La Secrétaire de séance
Brigitte CHABRIDON